

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

Procès-Verbal

SEANCE DU

JEUDI 9 MARS 2023

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonctions

2023-03-D019 / Prolongation d'un an de la durée de la convention La Poste – La Poste Agence Postale

2023-03-D020 / Validation du devis PLEIN CIEL pour l'achat d'illuminations de Noël

2023-03-D021 / Validation du devis RUBION pour le remplacement de la plaque « escalade » de l'aire de jeux des enfants.

2023-03-D022 / Vote des subventions aux associations 2023

2023-03-D023 / Validation des travaux de remplacement de fenêtres et portes des bâtiments publics.

Présents

2023-03-D015 / Vote du taux des taxes locales directes 2023

2023-03-D016 / Vote du Budget Primitif 2023

2023-03-D017 / Vente de matériel communal : Véhicule RENAULT Trafic

2023-03-D018 / Vente de matériel communal : Matériel Boulangerie

Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le 9 mars à vingt heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 2 mars se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 2 mars 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : MAILLOT Auguste.

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : SUARD Alain

Le compte rendu de la séance du 16 février 2023 est adopté sans observation.

Présents :



ORDRE DU JOUR :

2023-03-D015 / Vote du taux des taxes locales directes 2023

Madame le Maire étant en possession de l'état 1259 M des bases de notification des taux d'imposition des taxes directes locales fixés par l'Etat pour l'année 2023, présente les bases définitives 2022 suivant état n° 1288M aux membres du Conseil municipal ; elle propose de fixer les taux d'imposition à appliquer en 2023.

Compte tenu du prélèvement FNGIR d'un montant de 9 806 euros pour 2023,

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2022, les parts communales et départementales de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Le taux d'imposition voté pour 2023

Taxe d'habitation : 8,81 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,33%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,80%

Le Conseil municipal vote en faveur des taux énumérés ci-dessus et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer tout document utile.

Vote à l'unanimité

Pour : 10

Contre :

Abstention :



2023-03-D016 / Vote du Budget Primitif 2023

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Je vous invite à adopter le budget primitif 2023 du budget principal de la commune.

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Ce budget est présenté par chapitre à la section de fonctionnement et à la section d'investissement pour :

- 844 891,32 Euros en Recettes de fonctionnement
- 290 661,00 Euros en Dépenses de fonctionnement
- 1 244 943,69 Euros en Recettes d'investissement
- 1 180 221,57 Euros en Dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte et vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2023 et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces et actes.

Vote à l'unanimité

Pour : 10

Contre :

Abstention :



2023-03-D017 / Vente de matériel communal : Véhicule RENAULT Trafic

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le véhicule RENAULT Trafic appartenant à la commune est en dépôt vente chez GUIBERT AUTOMOBILES à HAMBERS. Monsieur CORBIN Jordy est intéressé par l'acquisition de ce véhicule au prix de 300 €

Le Conseil municipal, constatant que ce véhicule ne sera d'aucune utilité pour la commune suite au départ de l'agent communal au service technique de la Communauté de Communes des Coëvrons, vote à l'unanimité la vente du RENAULT Trafic à Monsieur CORBIN Jordy au prix de 300 €.

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : Abstention :

030303

2023-03-D018 / Vente de matériel communal : Matériel Boulangerie

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il y a du matériel communal stocké dans les locaux de l'ancienne boulangerie (6 Place Raymond Daniel) et dans l'atelier communal. Elle les informe que SARL Boulangerie JB & A GEST à Bais est intéressée par l'acquisition de certains objets. En voici la liste :

- ✓ Le Diviseuse : 200 €
- ✓ Lot de divers moules/cercles/bandes : 150 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, constatant que ces objets ne seront d'aucune utilité pour la commune, vote à l'unanimité la vente de ce matériel communal à la SARL Boulangerie JB & A GEST comme suit :

- ✓ Le Diviseuse : 200 €
- ✓ Lot de divers moules/cercles/bandes : 150 €

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : Abstention :

030303

ADJONCTIONS

2023-03-D019 / Prolongation d'un an de la durée de la convention La Poste – La Poste Agence Postale

Madame le Maire fait lecture aux conseillers municipaux du courrier recommandé reçu le 3 mars dernier concernant la demande de prolongation d'un an de la durée de convention La Poste – La Poste Agence Postale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la prolongation d'un an de la convention La Poste et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer tout document utile.

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : Abstention :



2023-03-D020 / Validation du devis PLEIN CIEL pour l'achat d'illuminations de Noël

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'un devis a été établi par PLEIN CIEL pour l'acquisition des Drapés liberty (10), la guirlande qui faisait le tour de l'Eglise (stalactic light) et un rouleau de 90m de fil lumière avec les éléments nécessaires pour faire 5-7 figures. Son montant s'élève à 1 364,63 € HT soit 1 637,56 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir les illuminations de Noël désignées ci-dessus et donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature du devis PLEIN CIEL pour un montant HT de 1 364,63 € soit 1 637,56 € TTC.

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : Abstention :



2023-03-D021 / Validation du devis RUBION pour le remplacement de la plaque « escalade » de l'aire de jeux des enfants.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la plaque « escalade » de l'aire de jeux des enfants est à remplacer suite au contrôle qui a été réalisé l'année dernière. Un devis, pour la fourniture de cet élément a donc été établi par RUBION pour un montant HT de 347,16 € soit 416,59 € TTC. La pose sera faite par les services techniques communs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de remplacer la plaque « escalade » de l'aire de jeux pour des enfants et donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature du devis RUBION pour un montant HT de 347,16 € soit 416,59 € TTC.

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : Abstention :



2023-03-D022 / Vote des subventions aux associations 2023

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions aux diverses associations communales pour l'année 2023.

NOM de l'association	VOTE DU CONSEIL	Activité de l'association	Objet de financement
ES DU VAUDAIGU ASSOC FOOTBALL	150	Football	
Association des ruisseaux du canton de Bais	50	Association locale	
	200		

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur des subventions énumérées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer tout document utile.

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : Abstention :



2023-03-D023 / Validation des travaux de remplacement de fenêtres et portes des bâtiments publics.

Madame Bourillon présente aux conseillers municipaux l'état des lieux des fenêtres et portes des bâtiments publics qui sont à remplacer à plus ou moins court-terme. Des devis ont été demandés aux entreprises PROCLAIR et MPS dont vous trouverez ci-dessous le détail :

Localisation	Devis PROCLAIR (Montant TTC)	Devis MPS (Montant TTC)
Bâtiment Mairie	7 444,55 €	10 057,33 €
Multiservices	3 083,29 €	5 921,98 €
Ecole	2 947,93 €	2 394,85 €
TOTAL	22 918,84 €	18 374,16 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, au vu du contexte énergétique actuel et dans un souci d'économie d'énergie, de remplacer l'intégralité des fenêtres et portes des bâtiments publics indiqués dans le tableau ci-dessus et retiennent les propositions présentées par l'entreprise MPS pour un montant total de 18 374,16 € TTC ; mandat étant donné à Madame le Maire pour la signature de celles-ci.

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : Abstention :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-02-D014

CSCS

Questions diverses

* Mayenne Habitat

* Multiservices

* Dossier Fibre/Enedis : Projet Ecole

* Point Dossier ADMR

Levée de la séance : 23h30




**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le 9 mars à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 2 mars se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 2 mars 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : MAILLOT Auguste

Absent :

Secrétaire de séance : SUARD Alain

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre :
Abstention :

2023-03-D015 / Vote du taux des taxes locales directes 2023

Madame le Maire étant en possession de l'état 1259 M des bases de notification des taux d'imposition des taxes directes locales fixés par l'Etat pour l'année 2023, présente les bases définitives 2022 suivant état n° 1288M aux membres du Conseil municipal ; elle propose de fixer les taux d'imposition à appliquer en 2023.

Compte tenu du prélèvement FNGIR d'un montant de 9 806 euros pour 2023,

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2022, les parts communales et départementales de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Le taux d'imposition voté pour 2023

Taxe d'habitation : 8,81 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,33%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,80%

Le Conseil municipal vote en faveur des taux énumérés ci-dessus et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer tout document utile.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le 9 mars à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 2 mars se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 2 mars 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : MAILLOT Auguste

Absent :

Secrétaire de séance : SUARD Alain

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre :
Abstention :

2023-03-D016 / Vote du Budget Primitif 2023

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Je vous invite à adopter le budget primitif 2023 du budget principal de la commune.

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Ce budget est présenté par chapitre à la section de fonctionnement et à la section d'investissement pour :

- 844 891,32 Euros en Recettes de fonctionnement
- 290 661,00 Euros en Dépenses de fonctionnement
- 1 244 943,69 Euros en Recettes d'investissement
- 1 180 221,57 Euros en Dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte et vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2023 et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces et actes.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



Pour le Maire, l'adjoint délégué
Thierry BOURAYON

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le 9 mars à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 2 mars se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 2 mars 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : MAILLOT Auguste

Absent :

Secrétaire de séance : SUARD Alain

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre :
Abstention :

2023-03-D017 / Vente de matériel communal : Véhicule RENAULT Trafic

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le véhicule RENAULT Trafic appartenant à la commune est en dépôt vente chez GUIBERT AUTOMOBILES à HAMBERS. Monsieur CORBIN Jordy est intéressé par l'acquisition de ce véhicule au prix de 300 €

Le Conseil municipal, constatant que ce véhicule ne sera d'aucune utilité pour la commune suite au départ de l'agent communal au service technique de la Communauté de Communes des Coëvrons, vote à l'unanimité la vente du RENAULT Trafic à Monsieur CORBIN Jordy au prix de 300 €.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le 9 mars à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 2 mars se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 2 mars 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : MAILLOT Auguste

Absent :

Secrétaire de séance : SUARD Alain

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre :
Abstention :

2023-03-D018 / Vente de matériel communal : Matériel Boulangerie

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il y a du matériel communal stocké dans les locaux de l'ancienne boulangerie (6 Place Raymond Daniel) et dans l'atelier communal. Elle les informe que SARL Boulangerie JB & A GEST à Bais est intéressée par l'acquisition de certains objets. En voici la liste :

- ✓ Le Diviseuse : 200 €
- ✓ Lot de divers moules/cercles/bandes : 150 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, constatant que ces objets ne seront d'aucune utilité pour la commune, vote à l'unanimité la vente de ce matériel communal à la SARL Boulangerie JB & A GEST comme suit :

- ✓ **Le Diviseuse : 200 €**
- ✓ **Lot de divers moules/cercles/bandes : 150 €**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le 9 mars à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 2 mars se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 2 mars 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : MAILLOT Auguste

Absent :

Secrétaire de séance : SUARD Alain

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre :
Abstention :

2023-03-D019 / Prolongation d'un an de la durée de la convention La Poste – La Poste Agence Postale

Madame le Maire fait lecture aux conseillers municipaux du courrier recommandé reçu le 3 mars dernier concernant la demande de prolongation d'un an de la durée de convention La Poste – La Poste Agence Postale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la prolongation d'un an de la convention La Poste et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer tout document utile.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 Mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 9 mars à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 2 mars se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 2 mars 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : MAILLOT Auguste

Absent :

Secrétaire de séance : SUARD Alain

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre :
Abstention :

2023-03-D020 / Validation du devis PLEIN CIEL pour l'achat d'illuminations de Noël

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'un devis a été établi par PLEIN CIEL pour l'acquisition des Drapés liberty (10), la guirlande qui faisait le tour de l'Eglise (stalactic light) et un rouleau de 90m de fil lumière avec les éléments nécessaires pour faire 5-7 figures. Son montant s'élève à 1 364,63 € HT soit 1 637,56 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir les illuminations de Noël désignées ci-dessus et donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature du devis PLEIN CIEL pour un montant HT de 1 364,63 € soit 1 637,56 € TTC.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le 9 mars à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 2 mars se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 2 mars 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : MAILLOT Auguste

Absent :

Secrétaire de séance : SUARD Alain

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre :
Abstention :

2023-03-D021 / Validation du devis RUBION pour le remplacement de la plaque « escalade » de l'aire de jeux des enfants.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la plaque « escalade » de l'aire de jeux des enfants est à remplacer suite au contrôle qui a été réalisé l'année dernière. Un devis, pour la fourniture de cet élément a donc été établi par RUBION pour un montant HT de 347,16 € soit 416,59 € TTC. La pose sera faite par les services techniques communs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de remplacer la plaque « escalade » de l'aire de jeux pour des enfants et donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature du devis RUBION pour un montant HT de 347,16 € soit 416,59 € TTC.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 Mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 9 mars à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 2 mars se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 2 mars 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : MAILLOT Auguste

Absent :

Secrétaire de séance : SUARD Alain

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre :
Abstention :

2023-03-D022 / Vote des subventions aux associations 2023

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions aux diverses associations communales pour l'année 2023.

NOM de l'association	VOTE DU CONSEIL	Activité de l'association	Objet de financement
ES DU VAUDAIGU ASSOC FOOTBALL	150	Football	
Association des ruisseaux du canton de Bais	50	Association locale	
	200		

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur des subventions énumérées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer tout document utile.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le 9 mars à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 2 mars se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 2 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 2 mars 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé : MAILLOT Auguste

Absent :

Secrétaire de séance : SUARD Alain

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre :
Abstention :

2023-03-D023 / Validation des travaux de remplacement de fenêtres et portes des bâtiments publics.

Madame Bourillon présente aux conseillers municipaux l'état des lieux des fenêtres et portes des bâtiments publics qui sont à remplacer à plus ou moins court-terme. Des devis ont été demandés aux entreprises PROCLAIR et MPS dont vous trouverez ci-dessous le détail :

Localisation	Devis PROCLAIR (Montant TTC)	Devis MPS (Montant TTC)
Bâtiment Mairie	7 444,55 €	10 057,33 €
Multiservices	3 083,29 €	5 921,98 €
Ecole	2 947,93 €	2 394,85 €
TOTAL	22 918,84 €	18 374,16 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, au vu du contexte énergétique actuel et dans un souci d'économie d'énergie, de remplacer l'intégralité des fenêtres et portes des bâtiments publics indiqués dans le tableau ci-dessus et retiennent les propositions présentées par l'entreprise MPS pour un montant total de 18 374,16 € TTC ; mandat étant donné à Madame le Maire pour la signature de celles-ci.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-02-D014

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**


